

AMAP du Carouge
Contrat 2023 des adhérents de l'association :
Œufs frais

CONTRACTANTS :

PRODUCTEUR

NOM: Franck VINCENT

Adresse : 1618, route de St Germain
01270 Villemotier

Téléphone : 06 73 91 19 88

04 74 51 54 12

Courriel : franckv@wanadoo.fr

AMAPIEN

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____

Courriel : _____

TERMES DU CONTRAT :

Ce contrat instaure un partenariat entre moi, Amapien, et M. Franck Vincent producteur d'œufs frais. En y adhérant, je préachète des œufs, je manifeste ma solidarité envers un producteur engagé dans une démarche de production « Bio » et contribue à faire vivre sa ferme de proximité, respectueuse des animaux et de l'environnement. Je l'aide à mieux gérer son volume de production et je consomme des œufs frais dont je connais la provenance et les méthodes de production

Deux formules : 6 œufs par semaine =2,40€ ; ou 12 œufs par semaine= 4,80 €

La durée du contrat : jusqu'au **vendredi 29** décembre 2023 ; 52 livraisons . En cas de **rupture de contrat** du fait du producteur **et en l'absence d'accord entre les parties, les chèques** restants seront **restitués à l'Amapien**.

Le paiement au producteur (envoi et encaissement du chèque) : La remise du chèque aura lieu toutes les 9 semaines soit : **semaine 9, 18, 27, 36 ; 45 ; 51** ; le montant des chèques est lissé, arrondi aux centimes supérieurs, ou inférieurs. Possibilité de réduire la fréquence se reporter au tableau.

Montant des chèques : Se reporter au tableau.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR :

M. Vincent propose des œufs frais produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique. (Code « 0 » sur la coquille) Les œufs livrés dateront au plus de **10 jours** après la ponte. Les œufs restent donc **consommables 18 jours**

*La livraison sera assurée **chaque semaine; le vendredi entre 17h30 et 19h,**

aménagement des modalités de livraison car pas de légumes semaines 1 ; 3 ; 5 ;7 ; 9 œufs au lieu de 6 ; et 18 œufs au lieu de 12 les semaines 2 ;4 ;6 ;8 ;10 ;11 ;12 ;13

Le partenariat avec l'AMAP repose sur une quantité maximale de 120 œufs par livraison (= 10 douzaines)

ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN

Les chèques correspondant à la période d'engagement seront remis au Collecteur-Référent lors de la signature du présent contrat. **Chaque chèque est rempli à l'ordre de Franck Vincent.** Ils seront successivement **encaissables dès leur remise au producteur.**

En cas d'incapacité de réceptionner ou faire réceptionner la livraison par un tiers, **elle sera perdue et non remboursée.**

Les amapiens peuvent choisir parmi les formules suivantes. (Rayer les mentions inutiles)

Formule de règlement choisie	6 œufs ; 2,40€	12 œufs ; 4,80€	Date de remise des Chèques : semaines
6 chèques de	20,80€	41,60	9-18-27-36-45-51
3 chèques de	41,60	83,20	18-36-51
2 chèques de	62,40	124,80	18-45
Total 52 livraisons	124,80€	249,60€	Si un seul chèque remise semaine 9

Démission: en cas de rupture de contrat du fait de l'Amapien, l'association examinera au cas par cas l'éventualité d'un remboursement.

Fait à :

Signature du Producteur :

Le :

Signature de l'Amapien :

Merci de remplir le contrat en 3 exemplaires : un pour l'Amapien, un pour le Collecteur-Référent, un pour le Producteur.(possibilité de doc numérique)

Contacts:

Référent: Evelyne Ecochard 205 rue du 16 avril 1944 01370 Courmangoux
06 75 28 78 04

Courriel : eglyne@hotmail.fr

Lieux de distribution :

- chez **Sylvain Pathoux**, maraîcher, 148, impasse du Carouge, 01270 VILLEMOTIER

Site internet: <https://amapducarouge.fr>